

## Formulaire d'inscription

Dès le 2 septembre 2019

Lausanne

Baulmes

Etudiants

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Représentant légal pour mineur : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Cours choisis et horaires : \_\_\_\_\_

Mode de paiement souhaité : Cartes  Annuel  Semestriel  2 mois

## REGLEMENT DE L'ECOLE

### 1. CONDITIONS ET MODES DE PAIEMENTS

L'inscription est conclue pour l'année scolaire complète, de septembre à juin (10 mois). Celle-ci est **un contrat qui a valeur de reconnaissance de dette au sens de l'article 82 LP**. Pour les mineurs, la signature d'un des parents ou représentant légal est obligatoire.

Une taxe d'inscription de 35.- est perçue pour chaque nouvel élève

**Trois modes de paiements sont possibles selon les tarifs en vigueur :**

- Paiement annuel : versement du montant total avant la reprise des cours (délai de paiement : 31 août).
- Paiement semestriel : 2 versements (délai de paiement : 31 août et 31 janvier) avec supplément de 10.- par versement pour paiements fractionnés par rapport au prix annuel.
- Paiement aux 2 mois : 5 versements (délai de paiement : 31 août, et idem chaque 2 mois) avec prix majorés.

*Nous vous rendons attentifs d'une part, **que nos cours se paient en avance** et que l'école se réserve le droit de refuser l'accès au cours dès 15 jours de retard de paiement et d'autre part, **qu'aucun arrangement de paiement au mois ne sera accepté sur les options « paiement annuel ou semestriel ».***

Les étudiants qui ont un tarif préférentiel, sont soumis à ce même règlement

L'élève qui s'inscrit en cours d'année est soumis aux mêmes conditions mentionnées ci-dessus, mais seule la période qui suit son inscription lui sera facturée.

Frais de rappel : 30.- dès le 2<sup>ème</sup> rappel

Les factures sont envoyées par voie électronique ou par courrier postal, avec un BVR à référence et doivent être uniquement réglées par ce biais.

### 2. RESILIATION DE CONTRAT

En l'absence de résiliation écrite avant le 30 mai, le contrat est automatiquement reconduit pour l'année scolaire suivante.

En cas de résiliation en cours d'année, les frais de rupture de contrat s'élèvent à 150.- excepté lors de situations exceptionnelles. Sont considérées comme telles :

- Absences de plus d'un mois pour accident/maladie/grossesse (présentation d'un certificat médical)
- Déménagement définitif hors canton (présentation d'une attestation de la commune)

Aucun remboursement ne sera effectué et les montants ouverts sont toujours dus.

### 3. REMPLACEMENTS DES COURS

#### a) Absences

En cas d'absence de l'élève (ou exceptionnellement d'un professeur), le/les cours ne seront pas remboursés mais peuvent être remplacés par d'autres cours de même niveau durant le semestre qui correspond à la période du/des cours manqués.

#### b) Jours fériés et vacances

Les cours pour adultes n'ont pas lieu durant les jours fériés mais sont donnés pendant les vacances, exceptés celles de Noël-Nouvel An. Les cours pour enfants n'ont pas lieu durant les jours fériés et les vacances scolaires.

Les cours manqués durant ces périodes peuvent être remplacés selon les conditions décrites en cas d'absence. L'école n'a aucune obligation de le faire mais le propose gracieusement.

### 4. PROGRAMME, NIVEAUX & PROFESSEURS

Planet Dance Martin se réserve le droit de modifier le planning des cours (horaires et enseignants). Les cours sont donnés selon les niveaux mentionnés dans le programme et sont attribués à un professeur. Il est cependant usuel qu'un enseignant soit remplacé par un de ses collègues. L'enseignant peut donc varier selon les semaines. Lors des championnats du monde qui ont lieu en décembre, il se peut que le planning soit éventuellement allégé ou modifié.

### 5. COURS DE CLAQUETTES : CHAUSSURES

Sous réserve de disponibilité, l'école peut prêter une paire de chaussures aux nouveaux participants, pour les 3 premières semaines de cours. Passé ce délai, l'élève est tenu de s'en procurer.

De façon à protéger le sol, l'élève vérifie qu'aucune vis ne dépasse. Si le sol est abîmé par manque d'entretien, les frais de réparations lui seront facturés.

### 6. RESPONSABILITE EN CAS DE PERTE OU DE VOL, ASSURANCES

Planet Dance décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte dans ses locaux.

Chaque élève est assuré personnellement en cas d'accident et répond également personnellement des éventuels dégâts qu'il pourrait causer dans les locaux. L'école décline toute responsabilité.

### 7. LECONS PRIVEES

L'élève qui désire prendre des cours privés doit s'adresser au préalable à l'administration, avant de négocier le tarif et l'horaire avec le professeur qu'il a choisi. Il a la possibilité de prendre un cours à l'unité ou d'acheter une carte de 10 leçons. La carte est valable durant 1 an dès la date d'émission. (La carte de 10 cours collectifs est valable 6 mois).

### 8. UTILISATION DES LOCAUX & DES SALLES DE DANSE

La location des salles est possible selon tarifs et règlement disponibles à la réception, mais aucune d'elles ne peut être utilisée à des fins privées, sans l'accord préalable de la direction.

Nos locaux sont non-fumeurs.

Date et signature \_\_\_\_\_.

**Par ma signature, je confirme avoir lu et approuvé le règlement et les tarifs de l'école**

## Contacts :

Pour toutes demandes d'informations : [info@planet-dance.ch](mailto:info@planet-dance.ch)

Tél : 079.969.44.06

Pour toutes questions liées à la facturation : [facturationplanetdance@gmail.com](mailto:facturationplanetdance@gmail.com)